

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Syndicat Intercommunal d'assainissement du Bassin de Sallanches

N° 2022 – 25

Séance du 13 Décembre 2022

**OBJET : PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 2023 ET 2024 ET DES FRAIS
FIXES**

RAPPORTEUR : Monsieur Georges MORAND

L'an deux mille vingt deux et le treize décembre, le S.I.A.B.S. s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Georges MORAND.

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Représentés : 0

Excusés : 3

Votants : 12

Non-participation : 0

PRESENTS :

Sallanches : Mesdames Josiane BEL et Marie-Pierre CHEVAL Messieurs Gilles BUISSON, Pascal JIGUET, Georges MORAND et Claude PETIT-JEAN-GENAZ,

Demi-Quartier : Messieurs Stéphane ALLARD et Bertrand MARIN LAMELLET,

Combloux : Monsieur Jean-Michel PAGET,

Cordon : Messieurs Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ et Jacques ZIRNHELT,

Domancy : Monsieur Serge REVENAZ

EXCUSES SANS POUVOIR :

Messieurs Claude CHAMBEL, Michel JIGUET-COVEX et Michel MEDICI

Le rapporteur informe l'assemblée que depuis la prise de la compétence globale en matière d'assainissement du 1^{er} janvier 2015, il convient que l'assemblée délibérante fixe les tarifs de la redevance assainissement pour les communes adhérentes au SIABS de la manière suivante :

- Redevance collecte assainissement ;
- Redevance traitement des eaux usées ;
- Frais fixes assainissement.

Le rapporteur indique que ces tarifs ont été étudiés en prenant en compte les amortissements des biens existants, les facturations potentielles liées à la PFAC et l'excédent net prévisionnel pour l'année 2022.

Le rapporteur présente à l'assemblée délibérante les tarifs suivants :

	2022	2023	↗ n-1	2024	↗ n-1
Part fixe annuelle	10 €	13 €	23%	17 €	24%
Redevance collecte	0,26 €	0,30 €	13%	0,33 €	9%
Redevance traitement	0,79 €	0,84 €	6%	0,88 €	5%
Prix HT/ m ³	1,28 €	1,40 €	8%	1,50 €	7%

Le rapporteur propose la mise en place d'un indice par diamètre de compteur pour les entreprises commerciales et industrielles disposant de compteur individuel.

Les frais fixes de ces dernières seront donc calculés de la manière suivante (Base : *Frais Fixes/logement X indice du compteur*) :

Diamètre de compteur	Indice	Prix de base égal aux frais fixes par appartement	Montant des frais fixes annuels
15 mm	4	13,00 € (2023) 17,00 € (2024)	Indice x Prix de Base (10€)
20 mm	5		
25 mm	5,50		
30 mm	6		
40 mm	6,50		
50 mm	7		
65 mm	9,50		
80 mm	11,50		
100 mm	13		
150 mm	17,50		
200 mm	23,50		

Ces indices de compteur resteront fixes. Le rapporteur précise que ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le rapporteur, **approuve** les tarifs 2023 et 2024 de la redevance collecte et traitement des eaux usées et frais fixes, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.

Pour copie certifiée conforme.

Sallanches, le 13 décembre 2022

Le Président

Georges MORAND

